



La ségrégation sociale entre les collèges

Pauline Givord, Marine Guillerm, Olivier Monso, Fabrice Murat

► To cite this version:

Pauline Givord, Marine Guillerm, Olivier Monso, Fabrice Murat. La ségrégation sociale entre les collèges : Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ?. *Éducation & formations*, 2016, Massification scolaire et mixité sociale, 91, pp.53-76. 10.48464/halshs-01447198 . halshs-01447198

HAL Id: halshs-01447198

<https://shs.hal.science/halshs-01447198>

Submitted on 26 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA SÉGRÉGATION SOCIALE ENTRE LES COLLÈGES

Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ?

Pauline Givord et
Marine Guillermin,

Insee, direction de la méthodologie et la coordination statistique et internationale

Olivier Monso

MENESR-DEPP, unité des méthodes et des synthèses statistiques

Fabrice Murat

MENESR-DEPP, bureau des études sur les établissements et de l'éducation prioritaire

La ségrégation sociale entre les collèges français est importante : en 2015, un dixième des collèges scolarisent moins de 14,6 % d'élèves d'origine sociale défavorisée et un dixième en scolarisent plus de 62,7 %. Cette ségrégation, mesurée par l'indice d'entropie normalisé, peut se décomposer en trois parties. La première correspond aux différences de composition sociale entre secteurs public et privé, très variables d'une académie à l'autre. Les deux suivantes correspondent à la ségrégation au sein des collèges de chaque secteur. La ségrégation entre collèges privés est plus forte que celle entre collèges publics dans la grande majorité des académies. À l'échelle nationale, les disparités entre collèges sont restées stables depuis 2003. D'un côté, la ségrégation a diminué entre les collèges du secteur public. De l'autre, l'écart de composition sociale entre secteur public et secteur privé a augmenté. La ségrégation sociale entre collèges est aussi le reflet de la ségrégation urbaine. En particulier dans les grandes agglomérations urbaines, les élèves de milieu défavorisé sont surreprésentés dans certaines zones d'habitation. Dans les collèges publics, l'affectation se fait en tenant compte de la proximité géographique, et le degré de ségrégation est dû en partie à cette concentration urbaine des élèves défavorisés. Néanmoins, d'autres dynamiques locales sont également présentes. Les indices locaux de Moran permettent de confronter la composition sociale d'un collège avec celle des collèges alentour. Quatre types de collèges sont ainsi définis selon que le collège accueille une proportion d'élèves d'origine défavorisée supérieure ou inférieure à celle de l'académie et selon que les collèges autour de lui sont également en moyenne plutôt favorisés ou défavorisés. La confrontation de cette typologie avec la répartition des élèves défavorisés sur le territoire permet de repérer les collèges dont la composition sociale est en décalage avec leur environnement. En Seine-Saint-Denis en particulier, la composition sociale des collèges privés, plutôt favorisée, se distingue de celle des collèges alentour.

« **R**enforcer la mixité sociale dans les collèges »¹ est l'un des objectifs affichés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La mixité sociale désigne le degré avec lequel les collèges scolarisent, en leur sein, des élèves de milieux sociaux différents. L'exact opposé de cette notion est celle de ségrégation sociale. Les travaux en cours visent à une meilleure compréhension de la ségrégation sociale, son ampleur, ses mécanismes, les pratiques permettant de la limiter ou de la diminuer.

Une telle démarche ne peut se faire sans prendre en compte l'existence des deux secteurs d'enseignement, public et privé. En effet, le secteur privé représente 21 % des élèves de collège à la rentrée 2015, pour leur quasi-totalité² dans un collège ayant signé un contrat d'association avec l'État. Ce statut implique une proximité forte entre les deux secteurs, en termes de contenus d'enseignement ou encore de conditions de recrutement des enseignants. Néanmoins, le secteur privé sous contrat conserve des marges de manœuvre, notamment, dans la façon dont il définit son offre éducative et recrute les élèves. Ce recrutement n'est pas soumis à la sectorisation, mais est géré par l'établissement lui-même. Les frais de scolarité demandés par celui-ci, mais aussi son projet éducatif peuvent influencer sur la composition des élèves accueillis. Ce poids numérique du privé, ainsi que sa gestion différenciée justifient donc de distinguer ce secteur dans l'étude de la ségrégation.

Pourtant, à notre connaissance, peu de travaux sur données françaises ont opéré une telle distinction. Plusieurs d'entre eux ont illustré il est vrai le constat selon lequel les collèges privés accueillent des élèves de milieu plus favorisé que le secteur public [MERLE, 2012 ; THAUREL-RICHARD et MURAT, 2013]. Certains, plus rares, ont mis en avant l'hétérogénéité au sein du secteur privé lui-même, qui contribue également à la ségrégation [MERLE, 2010 ; MENESR-DEPP, 2014]. Peut-on quantifier la contribution de ces deux canaux à la ségrégation d'ensemble entre collèges, et à son évolution en France ? Plusieurs travaux sur le sujet, menés notamment à l'étranger, suggèrent la possibilité de décomposer les indices de ségrégation à cette fin, sous réserve de choisir un indice parmi ceux offrant cette possibilité³. Après une présentation générale des indices de ségrégation [GIVORD, GUILLERM *et alii*, ce numéro, p. 53], cette contribution s'appuie ainsi sur l'un de ces indicateurs, l'indice d'entropie, pour proposer des éléments de diagnostic sur la ségrégation sociale entre les collèges français, à partir des données des bases Scolarité. Ces éléments de diagnostic permettent, dans un premier temps, de caractériser les académies et le territoire national en termes de disparités plus ou moins fortes des collèges, et d'évolution de ces disparités au cours du temps, en tenant compte de la distinction selon le secteur.

Une telle mesure ne permet toutefois pas d'appréhender les mécanismes de la ségrégation, ni la diversité des formes qu'ils peuvent prendre au niveau local. En particulier, la ségrégation sociale entre les collèges est aussi le reflet de la ségrégation urbaine. Une partie de la ségrégation passe par l'implantation des collèges, qu'ils soient publics ou privés, sur des

1. Voir la conférence de presse du 9 novembre 2015, et les mesures associées, sur le site du ministère, <http://www.education.gouv.fr/cid95191/renforcer-la-mixite-sociale-dans-les-colleges.html>.

2. Les collèges du secteur privé hors contrat représentent 1 % des effectifs des collèges privés.

3. Sur l'utilisation d'une telle décomposition dans le contexte du débat sur la contribution du secteur privé à la ségrégation entre « blancs » et « noirs » aux États-Unis, voir notamment COLEMAN, HOFFER, KILGORE [1982]. Sur une utilisation dans la mesure de la ségrégation sociale (données de PISA) entre établissements dans plusieurs pays de l'OCDE et plus particulièrement au Royaume-Uni, voir JENKINS, MICKLEWRIGHT, SCHEPF [2008].

territoires de tonalité sociale plus ou moins favorisée. Une autre partie peut être associée à des phénomènes de concurrence locale entre collèges. Dans une seconde étape, nous introduisons donc des indicateurs prenant en compte cette dimension spatiale. Dans un premier temps, le calcul de ratios de densité permet de mettre en évidence les zones d'habitation où les élèves de milieu défavorisé sont surreprésentés. Ensuite, l'indice local de Moran mesure la corrélation spatiale entre collèges en confrontant la composition sociale de chaque collège à celle des collèges de son voisinage. Là encore, la distinction entre collèges publics et collèges privés est essentielle pour l'analyse des résultats.

LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES : UNE FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ, DES ÉLÈVES D'ORIGINE PLUS FAVORISÉE DANS LE PRIVÉ

À la rentrée 2015, en France (métropole + DOM, sauf Mayotte), le secteur privé sous contrat représente 24 % des collèges et 21 % des élèves, proportions quasi inchangées depuis 2003. Les deux secteurs se distinguent nettement en termes de composition sociale : 38 % des collégiens sont d'origine sociale dite « défavorisée », c'est-à-dire dont le « parent de référence »⁴ est ouvrier ou sans profession déclarée⁵ ; cette part est beaucoup plus élevée dans les collèges publics (43 %) que privés (20 %). D'un autre côté, les professions dites « très favorisées » (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions libérales et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, enseignants) représentent 23 % des collégiens. Là encore, le secteur privé apparaît avec un recrutement social en moyenne beaucoup plus favorisé que le secteur public⁶, puisque 37 % des collégiens y sont d'origine très favorisée contre 19 % dans le public. Les deux autres grandes catégories utilisées pour l'étude sont les catégories dites « favorisée » (professions intermédiaires hors enseignants) représentant 13 % des collégiens et « moyenne » (agriculteurs, artisans, commerçants, employés et retraités correspondants), représentant 27 % des collégiens.

La répartition des élèves en quatre origines sociales est assez stable dans le temps, au plan national et sur la période 2003-2015. La part d'enfants dont le parent de référence est de catégorie « très favorisée » s'est toutefois accrue de 20 % à 23 %. De l'autre côté, la part de collégiens ayant une origine sociale défavorisée a légèrement diminué (40 % à 38 %). Ces évolutions chez les parents de collégiens sont cohérentes avec les tendances de l'emploi au plan national : hausse de la part des cadres, baisse de la part des ouvriers. Toutefois, elles se différencient sensiblement dès lors qu'on considère les collégiens du public d'une part, du privé

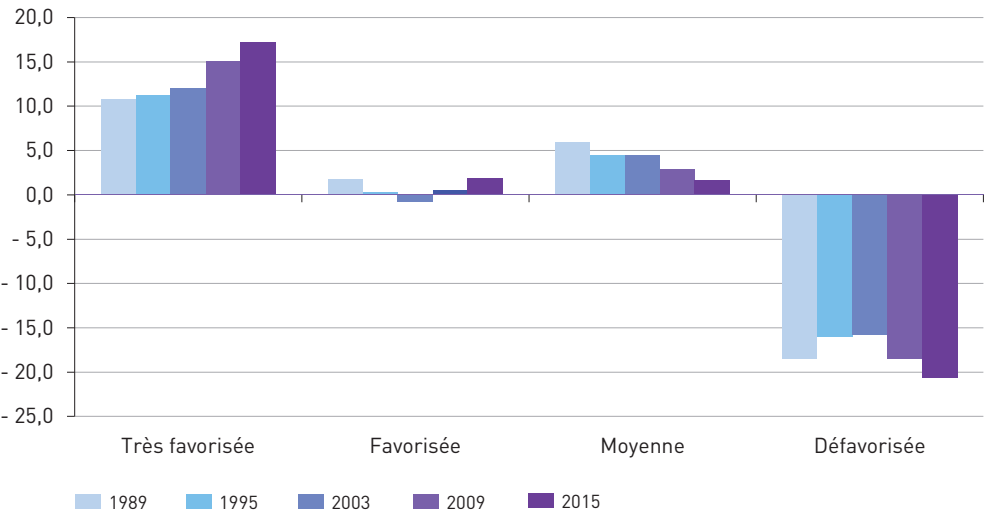
4. Le « parent de référence » correspondant au père si sa profession est renseignée, à la mère sinon (ou au responsable légal si l'élève ne vit pas avec ses parents). Pour présenter et interpréter plus facilement les indicateurs, nous nous appuyons sur le regroupement en quatre catégories couramment utilisées dans les travaux sur l'éducation : « très favorisée », « favorisée », « moyenne » et « défavorisée ». Ces catégories, même si leurs contours peuvent prêter à discussion, présentent l'avantage d'être hiérarchisées suivant un environnement familial *a priori* plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Nous excluons les collèges pour lesquels la catégorie sociale est inconnue pour plus de 25 % des élèves : pour les années considérées dans cette étude (2003-2015), cette situation reste rare (au plus 45 collèges).

5. C'est-à-dire chômeurs ou inactifs n'ayant jamais travaillé (9 %) ou dont la profession n'est pas renseignée (2 %). On inclut également dans la catégorie « défavorisés » les retraités anciens ouvriers et employés (1 %).

6. Ce constat occulte des distinctions plus fines qui peuvent être approchées à partir de la catégorie sociale à deux positions. Ainsi, les catégories d'indépendants (ou majoritairement composées d'indépendants) ont un recours au privé plus fréquent que les salariés, et il en va de même, parmi les salariés, pour les salariés travaillant dans le secteur privé, comme l'a montré HÉRAN [1996].

d'autre part. Chez les collégiens scolarisés dans le privé, la part de catégories très favorisées a gagné 7 points, passant de 30 % à 37 %. De l'autre côté, la part de collégiens ayant une origine sociale défavorisée a fortement diminué (de 25 % à 20 %), alors qu'elle est restée stable dans le public. L'écart de recrutement social moyen s'est ainsi creusé à l'avantage du privé, rejoignant un constat déjà fait par THAUREL-RICHARD et MURAT [2013] sur la France entière et par MERLE [2012] dans plusieurs grandes villes. Un peu supérieur à 10 points en 1989, l'écart de recrutement entre le public et le privé en termes d'élèves de catégorie très favorisée est passé à plus de 15 points en 2015 parmi les entrants en sixième ➤ **Figure 1**.

➤ **Figure 1** Évolution des écarts de composition sociale entre collégiens du secteur public et du secteur privé parmi les entrants en sixième (en points de %)



Champ : entrants en sixième dans un collège public ou privé sous contrat de France métropolitaine, hors enfants dont le parent de référence est retraité.

Sources : MENESR-DEPP, panels d'élèves entrants en sixième 1989, 1995 ; système d'information Scolarité pour les années 2003, 2009, 2015.

➤ **Tableau 1** Répartition des collèges par proportion d'élèves de milieu défavorisé, à la rentrée 2015 (en %)

	Part des élèves de milieu défavorisé (en %)	Nombre de collèges	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Public	42,5	5 251	22,7	32,2	43,2	54,2	65,3
Privé	20,1	1 639	5,9	12,5	22,0	32,8	43,2
Ensemble	37,8	6 890	14,6	25,8	38,6	50,8	62,7

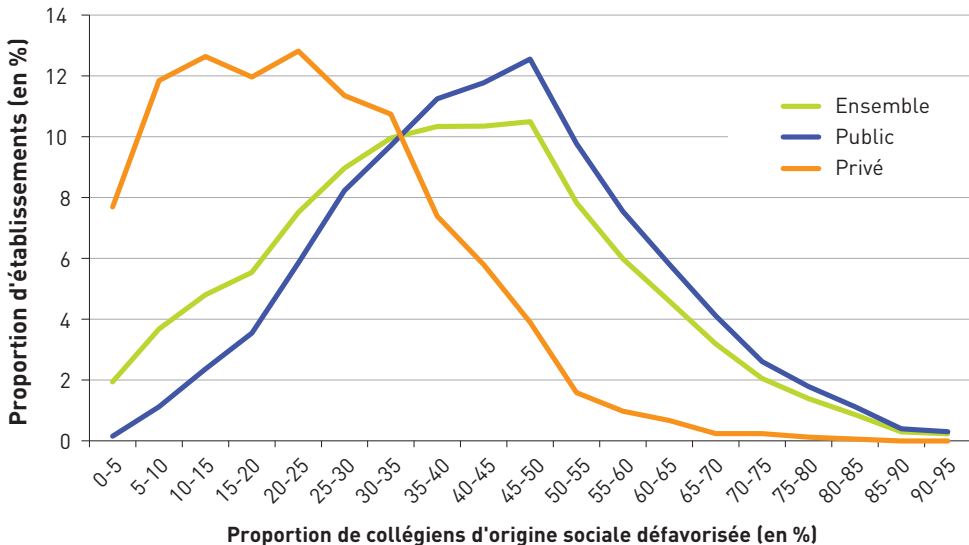
Champ : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

Les élèves de différentes catégories sociales sont répartis entre les collèges de manière très hétérogène. En 2015, les 10 % des collèges qui accueillent la plus faible proportion d'élèves de milieu défavorisé en comptent moins de 14,6 % dans leurs effectifs et à l'autre extrémité, les 10 % qui en accueillent le plus en proportion ont une part supérieure à 62,7 % [↘ Tableau 1](#). On trouve une répartition assez proche en se restreignant au public (premier décile à 22,7 % et dernier décile à 65,3 %). Les valeurs pour les établissements privés sont systématiquement plus petites, ce qui traduit son recrutement plus favorisé, mais elles mettent aussi en évidence l'hétérogénéité souvent méconnue de ce secteur : si un dixième des établissements privés accueillent très peu d'élèves défavorisés (moins de 5,9 % de leurs effectifs), dans un autre dixième, ces élèves représentent plus de 43,2 % des inscrits, part supérieure à la moyenne nationale et équivalente à la médiane du secteur public.

L'étude de la distribution des collèges en fonction de la proportion d'élèves d'origine sociale défavorisée (définie par tranches de 5 points) confirme ce constat : une grande partie des établissements privés présentent des proportions comprises entre 0 % et 35 %, alors que plus de la moitié des collèges publics se trouvent dans les tranches allant de 35 % à 50 % [↘ Figure 2](#). Le même examen avec les élèves de catégorie très favorisée donne une image un peu différente : les établissements publics apparaissent alors assez concentrés sur les tranches les plus faibles (de 0 % à 25 %), tandis que les collèges privés se distinguent plus nettement entre eux, avec une forte proportion d'établissements autour de 20 %, mais aussi un nombre non négligeable qui dépassent 40 % [↘ Figure 3 p. 58](#).

[↘ Figure 2](#) Répartition des collèges par tranche de 5 points de pourcentage d'élèves d'origine sociale défavorisée, à la rentrée 2015 (en %)

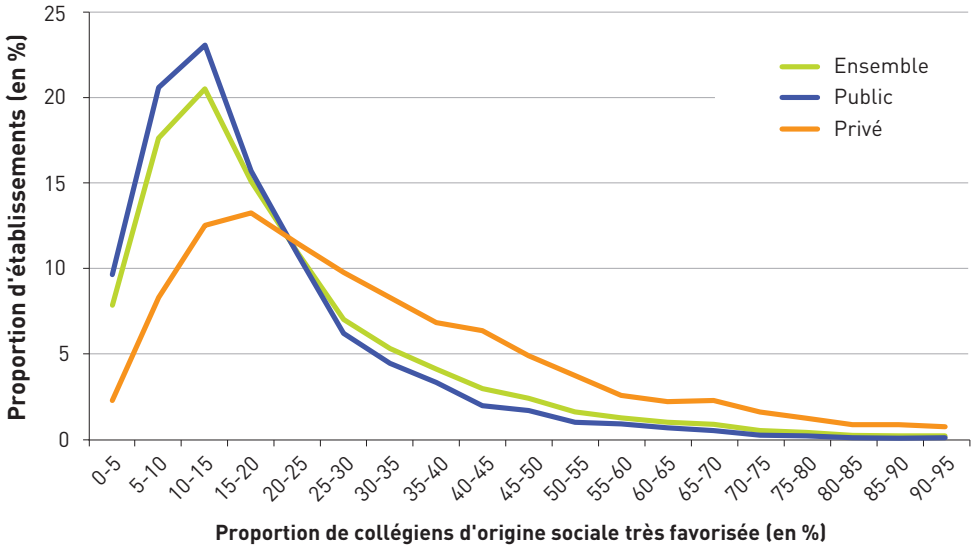


Lecture : 4 % des collèges comportent entre 5 % et 10 % d'élèves d'origine sociale défavorisée. 1 % des collèges publics sont dans ce cas contre 12 % des collèges privés.

Champ : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

▮ **Figure 3 Répartition des collèges par tranche de 5 points de pourcentage d'élèves d'origine sociale très favorisée, à la rentrée 2015 (en %)**



Lecture : 8 % des collèges comportent entre 0 % et 5 % d'élèves d'origine sociale très favorisée ; 10 % des collèges publics sont dans ce cas contre 2 % des collèges privés.

Champ : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

QUEL RÔLE DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ DANS LA SÉGRÉGATION ?

Pour disposer d'un indice synthétique du niveau de ségrégation sociale, nous nous reposons ici sur l'indice d'entropie, décrit dans l'article compagnon de celui-ci dans ce numéro [GIVORD, GUILLERM *et alii*, p. 21]. Cet indice est compris entre 0 (absence de ségrégation : tous les établissements se ressemblent) et 1 (ségrégation maximale : chaque établissement ne scolarise qu'un type d'élève). Il peut être calculé pour une variable qualitative comme la distinction en quatre catégories sociales (ce qui ne demande pas de privilégier une catégorie sociale plutôt qu'une autre), et présente surtout l'avantage d'être décomposable. En particulier, comme décrit dans l'article compagnon, on peut montrer que l'indice d'entropie H calculé sur l'ensemble des collégiens (tous secteurs confondus) peut se décomposer ainsi :

$$H = H_{PU/PR} + \theta_{PU} \times H_{PU} + \theta_{PR} \times H_{PR} \quad (1)$$

où H_{PU} (respectivement H_{PR}) correspond à la mesure de la ségrégation parmi les élèves scolarisés dans les seuls collèges publics (respectivement privés) et $H_{PU/PR}$ rend compte au niveau global de la segmentation sociale entre les collèges publics (pris dans leur ensemble) et les collèges privés. Cette dernière composante souligne l'interaction entre les deux secteurs. En effet, évaluer la contribution de l'un ou de l'autre secteur dans la mesure de la ségrégation au niveau global doit aussi tenir compte des passages entre les deux secteurs. Ces derniers se « partagent » une population fixe d'élèves. La structure de la population scolarisée dans l'un des secteurs a mécaniquement des répercussions sur la population scolarisée dans l'autre secteur.

Considérer séparément chacune de ces trois dimensions permet, dans un premier temps, d'apporter des éléments complémentaires en matière de comparaison entre secteurs public et privé, et par la suite de quantifier et interpréter la contribution de chaque dimension à la ségrégation totale entre collèges.

Ce type de décomposition a été appliqué aux lycées d'Île-de-France par FACK, GRENET *et alii*, [2014], également pour des indices d'entropie calculés à partir des catégories sociales en quatre positions. À notre connaissance, une telle décomposition n'a jamais été menée sur l'ensemble des collèges en France. Tout d'abord, les travaux précédents sur la ségrégation entre collèges ont fait le choix d'une approche binaire des catégories sociales, par exemple entre élèves défavorisés et autres [TRANCART, 2012 ; MERLE, 2012] ou encore entre élèves très favorisés et autres [LY et RIEGERT, 2015]. Le secteur privé a été peu distingué dans ces analyses, à l'exception de celles de MERLE. Enfin, une partie de ces études ont mis en œuvre des indices qui ne permettent pas une décomposition entre secteurs, telle qu'elle vient d'être définie⁷.

Les collèges privés plus favorisés que les collèges publics : une réalité plus ou moins vérifiée suivant les académies

En appliquant la formule de décomposition de l'entropie, 18 % de la valeur de l'indice d'entropie, pour les collèges, peut s'interpréter par l'écart de composition sociale moyen entre collèges publics et privés, c'est-à-dire le caractère en moyenne plus favorisé des établissements privés.

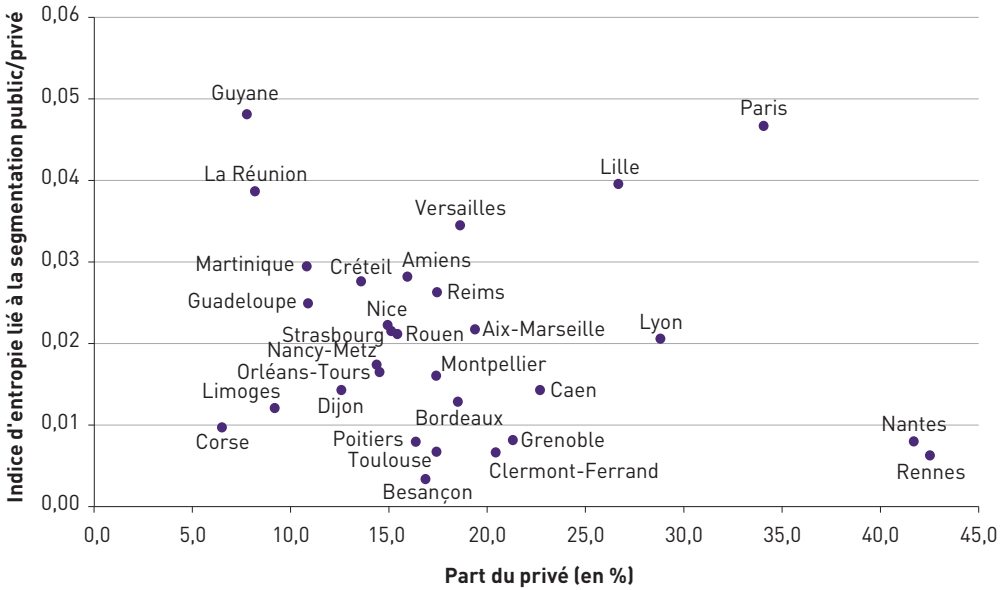
Cependant, ce constat peut être nuancé selon les territoires. La place de l'enseignement privé est très différente selon les régions : le secteur privé est par exemple historiquement très implanté dans les académies de Rennes et de Nantes (respectivement 43 % et 42 % des effectifs en 2015 contre 21 % au niveau national). TAVAN [2004] suggérait ainsi que là où le secteur privé est plus implanté, il joue un rôle plus proche de celui du secteur public.

Il est cependant difficile de faire apparaître une relation univoque entre la part du privé dans une académie et les écarts de composition sociale entre secteurs public et privé. En effet, croiser la contribution à l'indice d'entropie liée à la segmentation entre public et privé avec la part du privé dans l'académie fait apparaître une grande diversité des situations, dans les deux dimensions  **Figure 4**. À Nantes et à Rennes, où le privé est le plus fortement implanté, les écarts de composition sociale avec le secteur public sont faibles. Toutefois, à Paris et à Lille, la part du privé est très élevée et, en même temps, les écarts de composition sociale avec le public y sont les plus importants parmi l'ensemble des académies métropolitaines. Dans d'autres académies, en particulier à Besançon et à Toulouse, le secteur privé, tout en étant beaucoup moins implanté qu'à Nantes et à Rennes, est peu différent du public en termes de composition sociale.

En menant l'analyse au niveau départemental, toutefois, nous pouvons mettre en évidence un groupe de treize départements où le secteur privé est à la fois très fortement implanté et très peu différent du public quant à la catégorie sociale des parents : il s'agit des départements des académies de Rennes et de Nantes (sauf la Sarthe), de quatre départements au sud du Massif central, répartis entre plusieurs académies (Aveyron, Ardèche, Haute-Loire et Lozère), ainsi que des Pyrénées-Atlantiques. À l'exception du dernier, ces départements sont

⁷ L'apport de ces travaux et la discussion entre les différents indices font l'objet d'un développement plus long dans l'article méthodologique [GIVORD, GUILLERM *et alii*, p. 21].

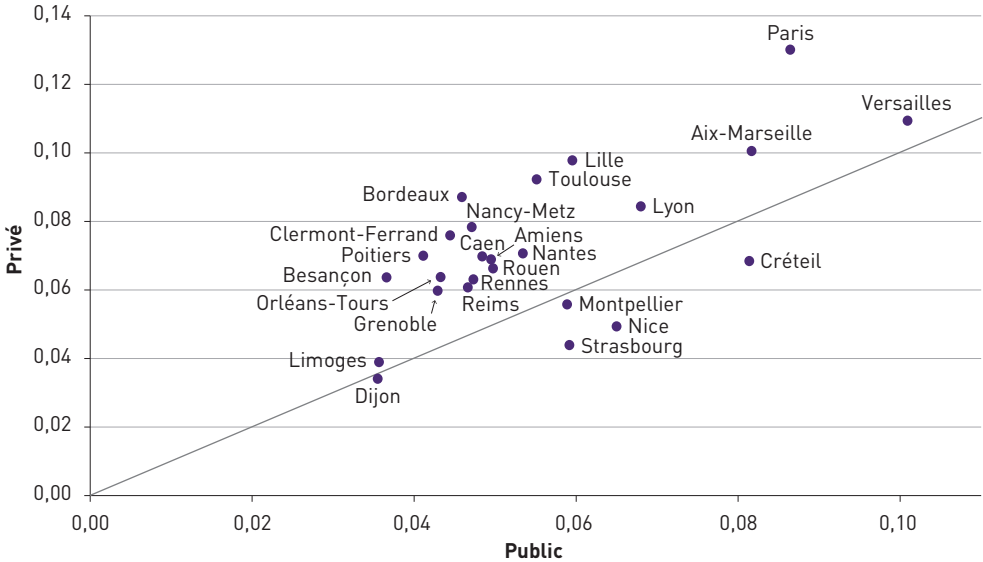
📌 **Figure 4** Part du privé dans l'académie et écarts de composition sociale entre collèges publics et privés à la rentrée 2015



Champ : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

📌 **Figure 5** Indice d'entropie dans les collèges publics et privés à la rentrée 2015



Champ : collèges de France hors départements d'outre-mer et Corse (moins de 6 collèges privés), secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

très précisément ceux que TAVAN [2004] avait isolés. À partir des données du panel d'entrants en sixième en 1989, elle distinguait ces douze départements dans lesquels le privé est le plus présent (premier et second degrés) et constatait que l'environnement familial de l'élève (catégorie sociale, diplôme des parents, etc.) y était moins différencié suivant le secteur que dans les autres départements.

Les collèges privés présentent plus de disparités entre eux que les collèges publics en matière de composition sociale

Mesurer la ségrégation, de façon séparée, parmi les collèges publics et privés, permet d'abord de déterminer dans quelle mesure cette ségrégation intra-secteur contribue à la ségrégation totale. La ségrégation parmi les collèges publics permet d'expliquer 59 % de l'entropie totale, et celle des collèges privés 23 %.

De plus, ce calcul permet de nuancer à nouveau le résultat qui vient d'être présenté, selon lequel le secteur privé a, en moyenne, un recrutement plus favorisé que le secteur public. Ce constat doit en effet être complété par celui de l'hétérogénéité des établissements dans les deux secteurs. Cette hétérogénéité est, à notre connaissance, souvent évoquée, mais assez peu quantifiée dans des études nationales. Nous apportons un éclairage sur cette question en confrontant les indices d'entropie dans le secteur public et le secteur privé. Dans la plupart des académies métropolitaines⁸, à l'exception de Dijon, Strasbourg, Nice, Montpellier et Créteil, l'indice d'entropie est plus fort parmi les collèges privés ➤ **Figure 5**. Les collèges privés présentent une hétérogénéité particulièrement forte à Paris, à Lille, à Toulouse ou encore à Bordeaux, au sens où l'indice d'entropie prend des valeurs beaucoup plus élevées parmi les collèges privés que publics. Nous avons vérifié que ces constats étaient très proches en utilisant l'indice de dissimilarité généralisé et l'indice d'Atkinson. Ils rejoignent également celui déjà fait par la DEPP [2014] à partir d'une approche de nature différente, où les élèves sont caractérisés suivant un indice de synergie socio-scolaire quantitatif⁹.

La ségrégation des collèges privés, plus forte que celle des collèges publics, est aussi différente par les mécanismes qui l'engendrent. En effet, ces établissements ne sont pas soumis à la carte scolaire. Le lien avec la ségrégation résidentielle est donc moins clair. La forte hétérogénéité de ces collèges trouve sans doute en partie une explication dans la marge de manœuvre qui leur est laissée pour différencier leur offre éducative [NAUZE-FICHET, 2004]. Tels collèges vont plutôt former une « élite » sociale et scolaire, tels autres vont plutôt s'orienter vers le rattrapage d'élèves en difficulté, d'autres encore vont avoir un recrutement proche des collèges publics voisins¹⁰. Compte tenu de ces différences d'interprétation, tout diagnostic sur

⁸. Les départements d'outre-mer présentent peu de collèges privés sous contrat (au plus six à La Réunion) et, pour assurer une robustesse aux calculs, ont été temporairement exclus de l'analyse. En métropole, la Corse (deux collèges privés sous contrat) a été exclue pour les mêmes raisons. Cette exclusion n'a pas été faite pour l'analyse précédente sur les écarts de composition sociale entre public et privé. Dans ce cas, en effet, les élèves du public d'une part, du privé d'autre part, sont considérés dans leur ensemble. L'indicateur qui en résulte est moins sensible au nombre de collèges.

⁹. À chaque catégorie socioprofessionnelle à deux positions, on fait correspondre une valeur numérique, mesurant la proximité du milieu familial de l'élève au système scolaire [LE DONNÉ et ROCHER, 2010]. La ségrégation est mesurée par la part de la variance de l'indice expliquée par le collège. Huit académies font alors exception au constat qui vient d'être fait, notamment les académies franciliennes. La part de variance expliquée par le collège y est plus élevée dans le secteur public.

¹⁰. De tels mécanismes de différenciation de l'offre éducative parmi les collèges privés ont ainsi été analysés par BARTHON et MONFROY [2006] dans le cas de la ville de Lille. On peut aussi se référer au cas de Marseille (voir *infra*) et à AUDREN et LORCERIE [2013].

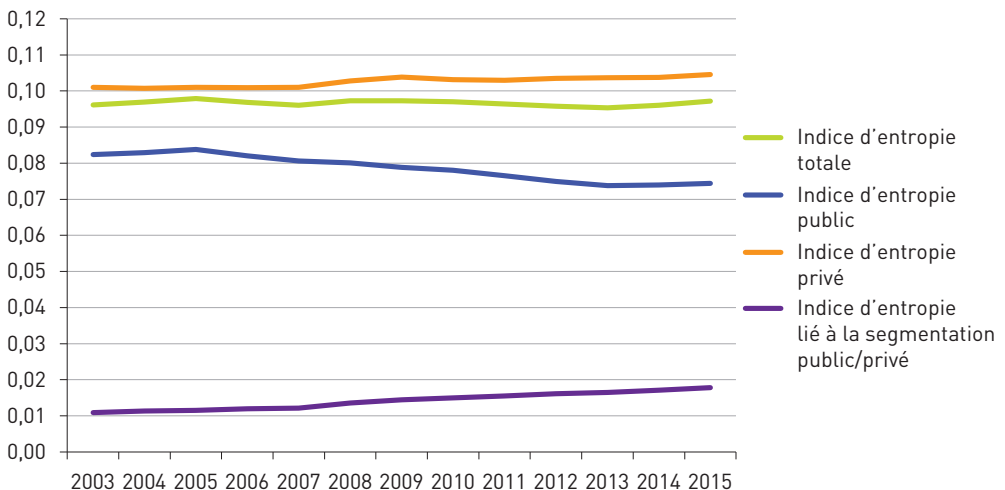
la ségrégation des collèges doit distinguer, à un moment ou un autre, la situation des collèges privés. Comme nous l'avons vu, l'indice d'entropie permet d'évaluer la dispersion des collèges privés entre eux, mais il permet aussi de quantifier la contribution de cette dispersion à la ségrégation totale des collèges. En y associant les deux autres dimensions de la ségrégation qui ont déjà été évoquées (entre collèges publics, et entre les secteurs public et privé), il est possible de proposer un diagnostic sur l'évolution de la ségrégation au cours du temps.

Les disparités entre collèges sont restées stables depuis 2003 et ont diminué dans le secteur public, alors que le secteur privé est devenu plus favorisé

Entre 2003 et 2015, les disparités entre collèges, ainsi mesurées par l'indice d'entropie, apparaissent très stables ➤ **Figure 6**. L'indice d'entropie pour les collèges publics a diminué, celui ayant trait aux collèges privés a peu varié. D'un autre côté, comme on l'a vu au début de l'article, l'écart de composition sociale entre collèges publics et privés s'est accentué. Pour aboutir à une décomposition de l'indice d'entropie global sur ces trois composantes, il faut également tenir compte des poids à leur attribuer¹¹. La variation de + 0,001 de l'indice d'entropie entre 2003 et 2015 (de 0,096 à 0,097) se décompose en :

- 1) - 0,008 correspondant à la baisse de l'indice d'entropie parmi les collèges publics ;
- 2) + 0,007 correspondant à la hausse des écarts de composition sociale entre secteurs public et privé ;
- 3) + 0,002 dû à la très légère hausse de l'indice d'entropie parmi les collèges privés. Ainsi, la stabilité de l'indice d'entropie pour l'ensemble des collèges masque deux mouvements principaux qui se sont compensés : tout d'abord, parmi les seuls collèges publics, l'indice d'entropie a diminué. D'un autre côté, l'écart de composition sociale entre secteurs public et privé s'est accentué.

➤ **Figure 6 Évolution de l'indice d'entropie et de ses composantes, France, 2003-2015**



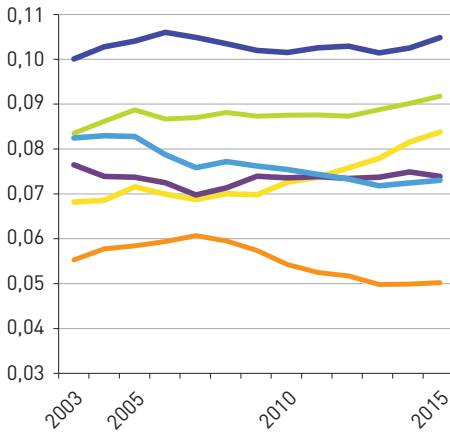
Champ : France hors Mayotte, collèges publics et privés sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

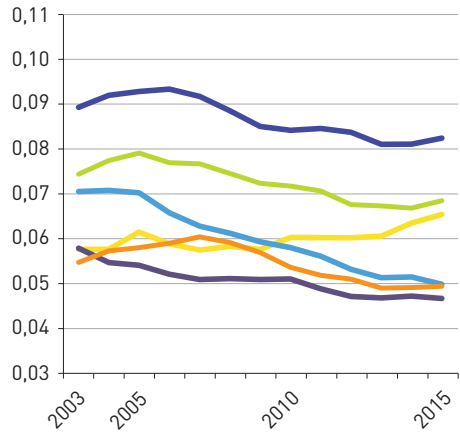
¹¹. Ainsi, l'évolution de l'indice d'entropie parmi les collèges privés est non seulement de moindre ampleur que les autres, mais cet indice a aussi un poids plus faible dans l'indice d'entropie global (ce poids dépend notamment de la part du secteur privé parmi les élèves). C'est ce qui permet de comprendre pourquoi son rôle dans l'évolution de l'indice d'entropie global est ici très faible [voir article méthodologique : GIVORD, GUILLERM *et alii*, p. 21].

Figure 7 Évolution des indices d'entropie dans six académies, 2003-2015

Ensemble des collèges



Collèges publics

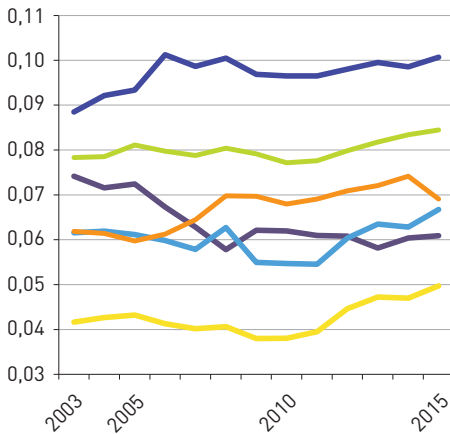


— Aix-Marseille
— Reims

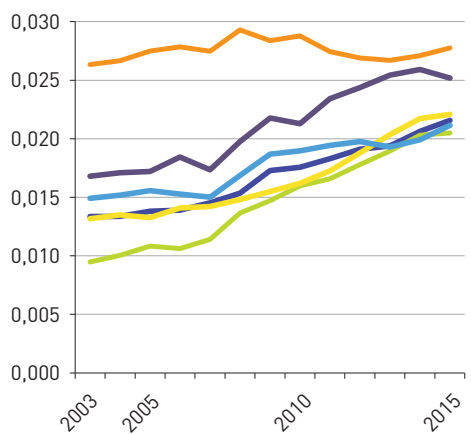
— Amiens
— Rouen

— Nice
— Lyon

Collèges privés



Segmentation entre public et privé



Champ : collèges publics et privés sous contrat des académies d'Aix-Marseille, Lyon, Nice, Reims, Rouen et Amiens.
Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

Une façon alternative de présenter ces résultats est de dire que, si la ségrégation sociale est restée stable, sa structure a sensiblement évolué : si l'essentiel de la ségrégation est dû à celle observée dans les collèges publics (59 % de la ségrégation), cette part a fortement diminué, en lien avec la baisse de la ségrégation parmi les collèges publics (elle était de 68 % en 2003). Inversement, la part de la ségrégation attribuable à l'écart entre secteurs public et privé a augmenté, passant de 11 % à 18 %.

Les constats qui viennent d'être faits pour la France entière font écho à la situation rencontrée dans la plupart des académies. L'académie de Lyon est assez représentative de cette évolution d'ensemble, même si la ségrégation semble légèrement repartir à la hausse en fin de période ► **Figure 7**. Les profils d'évolution de la ségrégation restent assez différenciés d'une académie à l'autre. Ainsi, dans certaines d'entre elles, comme à Rouen, la forte baisse de l'hétérogénéité parmi les collèges publics a fait plus que compenser la hausse des écarts de composition sociale entre public et privé, et l'hétérogénéité globale des collèges a diminué. À Nice, les trois composantes de la ségrégation sont à la hausse, et notamment la différenciation croissante entre le secteur public et le secteur privé. À Aix-Marseille, cette hausse des écarts entre public et privé s'est accompagnée d'une plus grande hétérogénéité du secteur privé, mais à Reims, au contraire, le secteur privé est devenu plus homogène. Enfin, Amiens présente une situation atypique, puisque les écarts de composition sociale entre secteurs public et privé ne s'y sont pas creusés depuis 2003, en partant il est vrai d'un niveau assez élevé. L'objet n'est pas ici de procéder à une comparaison exhaustive des académies, mais plutôt d'y illustrer la diversité des situations qui s'y présentent en termes d'évolution de la ségrégation entre collèges.

Nous avons ainsi illustré l'apport de l'indice d'entropie à l'analyse de la ségrégation, à l'échelle des départements et académies. Toutefois, dans la continuité de nos travaux, ce diagnostic doit aussi descendre à un niveau plus local encore, et permettre de situer un collège dans son environnement. Jusqu'à maintenant, les indicateurs utilisés ne permettaient pas de le faire, car la dimension spatiale (la localisation géographique des collèges les uns par rapport aux autres notamment) n'intervenait pas. Or, c'est aussi l'information dont l'expert et le décideur public ont besoin pour mieux appréhender les logiques de la ségrégation et, le cas échéant, agir sur la carte scolaire. Dans une dernière partie, nous réintroduisons donc la dimension spatiale à notre analyse pour permettre un focus – à un niveau plus fin que le département – sur les situations de ségrégation entre collèges.

UNE POLARISATION SPATIALE DES COLLÈGES

La ségrégation scolaire est en partie le reflet d'une ségrégation urbaine et résidentielle. La composition d'un collège est d'abord liée à celle de son bassin de recrutement. Cet effet n'est pas mécanique néanmoins, et des dynamiques locales, créées en particulier par la proximité d'établissements de profils différents, peuvent également jouer. Analysant le cas de l'Île-de-France, **POUPEAU** et **FRANÇOIS** [2008] montrent ainsi une amplification de la ségrégation spatiale entre les populations simplement résidentes et les populations scolaires. Les logiques d'évitement de certains établissements en faveur d'autres au recrutement plus favorisé peuvent amplifier localement des écarts déjà présents.

Représenter dans un premier temps l'inégale répartition des élèves en difficulté sur le territoire permet de mesurer l'ampleur de cette ségrégation résidentielle. Plus précisément, nous mesurons le degré de surreprésentation ou de sous-représentation des élèves de milieu défavorisé par rapport à l'ensemble de la population à partir du ratio de densité d'élèves de milieu défavorisé [FLOCH, 2014]. Ce dernier correspond au ratio de la densité locale des collégiens de milieu défavorisé et de la densité locale de l'ensemble des collégiens. Ce calcul demande d'avoir les coordonnées du lieu de résidence des collégiens : nous nous sommes ap-

puyés sur la base la plus récente disposant de ces informations, portant sur la rentrée 2013.

Cette plus ou moins grande concentration locale d'élèves défavorisés peut ensuite être mise en regard avec la localisation – et la composition sociale – des collèges. Une description des phénomènes de polarisation locale peut être obtenue en utilisant les indicateurs locaux d'association spatiale (Lisa) dont l'un des plus connus est l'indice local de Moran. Cet indicateur mesure une éventuelle auto-corrélation spatiale dans la composition sociale des collèges [ANSELIN 1995 ; FLOCH 2014]. Plus précisément, il s'agit de voir, pour chaque collège, s'il y a une sur- ou sous-représentation d'élèves ayant une caractéristique donnée (ici les élèves de milieu défavorisé) et si le même constat peut être fait parmi les collèges de son voisinage. Pour un collège plutôt « défavorisé », par exemple (c'est-à-dire où les élèves de milieu défavorisé sont surreprésentés), un tel indice doit ainsi permettre de repérer les situations où les collèges alentour sont eux-mêmes « défavorisés » (cas d'auto-corrélation positive) ou au contraire, si ce collège est entouré de collèges plutôt « favorisés » (auto-corrélation négative).

L'indice local de Moran pour le collège i

$$I_d^i = \frac{\sum_{k=1}^K w_{ik} (q_d^i - q_d) (q_d^k - q_d)}{\sum_{k=1}^K (q_d^k - q_d)^2} = \frac{(q_d^i - q_d) \left(\sum_{k=1}^K w_{ik} q_d^k - q_d \right)}{\sum_{k=1}^K (q_d^k - q_d)^2} \quad (2)$$

où q_d^k correspond à la part d'élèves de milieu défavorisé dans le collège k et q_d à cette même part dans l'ensemble de la zone d'étude, repose sur la définition d'une matrice des pondérations $W = (w_{ik})_{i,k}$. Le poids du collège k décroît en fonction de son éloignement géographique du collège d'intérêt i . Nous choisissons ici de définir ce poids par l'inverse de leur distance à vol d'oiseau (par convention, les éléments diagonaux de la matrice de pondération sont nuls). Ces poids permettent de calculer pour le collège i considéré

$$\sum_{k=1}^K w_{ik} q_d^k$$

qui correspond à la part d'élèves de milieu défavorisé en moyenne dans les collèges alentour. Il faut bien noter que, formellement, dans la définition du voisinage, tous les collèges de l'académie interviennent dans le calcul de l'indice local de Moran du collège considéré, même si les collèges qui en sont très éloignés n'ont qu'un poids résiduel. Le terme de voisinage ne renvoie donc pas à la définition d'un quartier.

La part d'élèves de milieu défavorisé dans le collège considéré et cette même part dans son voisinage sont comparées à la proportion d'élèves de milieu défavorisé dans la zone d'étude. Un indice local de Moran positif correspond à une situation dans laquelle le collège considéré

a le même profil que son voisinage ($q_d^i - q_d$ et $\sum_{k=1}^K w_{ik} q_d^k - q_d$ de même signe) : un collège

favorisé entouré de collèges favorisés, ou alors un collège défavorisé entouré de collèges défavorisés. Au contraire, un indice négatif correspond à une situation dans laquelle le collège a un profil différent des collèges qui l'entourent.

Il est possible de tester l'existence d'une éventuelle auto-corrélation spatiale entre les établissements. Plus précisément, on teste la nullité des indices locaux sous l'hypothèse

nulle d'absence de corrélation spatiale. Le principe du test est de comparer si la valeur observée s'écarte significativement d'un niveau qui pourrait être obtenu en l'absence totale de ségrégation entre collèges, si le niveau de la part d'élèves défavorisés dans les collèges était déterminé totalement « au hasard ». La statistique de test dépend évidemment de la variance de l'indice de Moran. Cette dernière est fonction de la distribution des poids et de la dispersion du pourcentage d'élèves de milieu défavorisé pour les collèges de la zone considérée, sans qu'il en existe une relation simple [FLOCH, 2014].

Cette démarche soulève néanmoins la question du choix de la zone d'étude. Compte tenu de la contiguïté territoriale, on peut en particulier questionner le fait de travailler, pour ces indicateurs spatiaux, sur des découpages administratifs classiques. À l'inverse, travailler sur l'ensemble du territoire métropolitain (et donc fixer comme référence le niveau observé en moyenne sur l'ensemble des collèges métropolitains) peut aussi être questionné¹². En particulier, compte tenu de leur forte imbrication, on présente ici les résultats agrégés sur l'ensemble de l'Île-de-France en regroupant les trois académies de Paris, Créteil et Versailles. On peut représenter comment se répartissent les différents collèges en fonction d'une part de l'écart de la proportion d'élèves d'origine défavorisée avec celle de la population de référence, et de l'autre de l'écart entre cette proportion en moyenne dans les collèges avoisinants et celle de la population de référence ➤ **Figure 8**.

Classiquement, cette présentation en cadran suggère une classification en quatre groupes pour les collèges pour lesquels l'autocorrélation spatiale est significative :

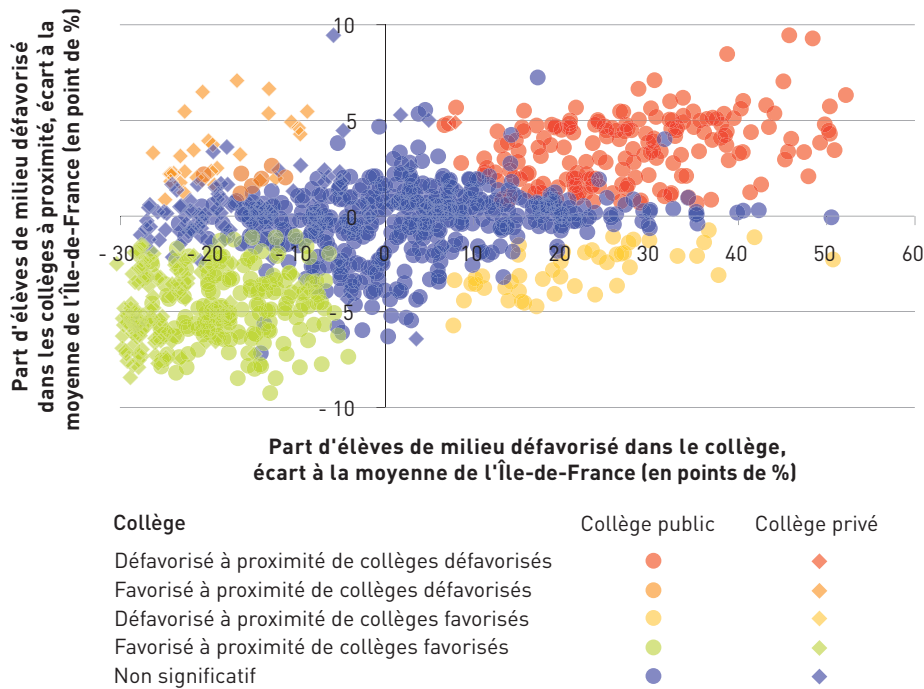
- (1) les collèges à pourcentage élevé d'élèves de milieu défavorisé entourés de collèges relativement défavorisés (rouge), situé dans le cadran nord-est ;
- (2) les collèges à pourcentage élevé d'élèves de milieu défavorisé entourés de collèges relativement favorisés (jaune), dans le cadran sud-est ;
- (3) les collèges à faible pourcentage d'élèves de milieu défavorisé entourés de collèges relativement favorisés (vert), dans le cadran sud-ouest ;
- (4) les collèges à faible pourcentage d'élèves de milieu défavorisé entourés de collèges relativement défavorisés (orange), cadran nord-ouest.

Les points en bleu correspondent à des collèges pour lesquels l'indice local de Moran n'est pas significatif. Ces points sont naturellement concentrés à proximité des axes du repère, il s'agit des collèges dont la part d'élèves défavorisés est proche de celle observée sur l'ensemble de l'Île-de-France (axe horizontal), ou ceux dont les collèges avoisinants ont une moyenne proche de cette proportion moyenne.

Un symbole différent permet de distinguer les collèges publics et les collèges privés (respectivement par un rond et un losange). Le graphique permet d'illustrer, sur le premier axe correspondant à la proportion d'élèves de milieu défavorisé, une opposition entre les deux secteurs : les collèges accueillant une proportion élevée d'élèves défavorisés (jusqu'à 60 points de pourcentage plus élevé que la moyenne régionale), à droite de l'axe, sont quasi exclusivement des collèges publics, tandis que les collèges privés se concentrent à gauche de l'axe (correspondant à un taux plus faible que la moyenne régionale). Cette opposition se trouve également « en diagonale », en particulier dans les situations correspondant à une autocorrélation spatiale négative, c'est-à-dire une situation dans laquelle le recrutement du collège

¹². Et accessoirement, compte tenu des calculs en jeu, calculer ces indices sur l'ensemble des collèges simultanément peut soulever des problèmes computationnels. Par simplicité, on propose ici de travailler par académie ou région.

Figure 8 Part d'élèves de milieu défavorisé dans les collèges d'Île-de-France, croisée avec celle de leur voisinage, en écart par rapport au taux régional (30 %), à la rentrée 2013



Lecture : un collège de type « défavorisé à proximité de collèges défavorisés » est un collège dont la part d'élèves de milieu défavorisé est significativement supérieure à la part moyenne régionale, et dont les collèges à proximité ont, en moyenne, une part supérieure à la moyenne régionale. Un collège de type « non significatif » est tel que la part d'élèves de milieu défavorisé y est proche de la moyenne régionale ou que les collèges à proximité ont une part proche de la moyenne régionale.

Champ : France hors Mayotte, collèges publics et privés sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

considéré se distingue nettement de celui des collèges autour de lui. Ainsi, de manière frappante, les établissements privés sont surreprésentés (31 collèges sur 38 [Annexe 1, tableau 2](#)) dans le cadran nord-ouest, qui regroupe les collèges favorisés dont le voisinage est défavorisé. À l'opposé, les collèges accueillant une proportion d'élèves défavorisés plus élevée que la moyenne, alors que leurs « voisins » accueillent plutôt une population favorisée (cadran sud-est) sont exclusivement des collèges publics.

Cette typologie distingue les établissements où il y a une opposition franche entre la tonalité sociale (mesurée par la proportion d'élèves d'origine sociale défavorisée) de l'établissement et celle des collèges les plus proches. Cette distinction en quatre groupes est évidemment très simplificatrice. La distinction dichotomique « favorisé/défavorisé » va recouvrir des situations hétérogènes : pour quelques points d'écarts, deux collèges pourront se retrouver d'un côté ou d'un autre de l'axe, et à l'inverse on rassemble dans le même groupe des collèges dont

les proportions d'élèves défavorisés peuvent être très différentes¹³. On va donc détecter un indice local comme s'écartant significativement de la situation qui résulterait du seul hasard quand non seulement le collège se démarque « suffisamment » de la moyenne observée sur l'ensemble des collèges, mais aussi lorsque la moyenne de ses voisins est également « suffisamment » loin du niveau régional. Un collège « moyen » (au sens où il présente une proportion d'élèves défavorisés proche du niveau régional, ou sur la représentation graphique proche de l'axe vertical) ne ressortira donc pas comme spécifique, qu'il soit environné de collèges très favorisés ou à l'inverse très défavorisés, alors même que cela peut refléter des dynamiques de recrutement locales différentes. De même, on ne distinguera pas au sens statistique des collèges s'écartant très nettement de la moyenne régionale, s'ils sont environnés de collèges « moyens ». De fait, l'indice local de Moran ne s'interprète pas comme une mesure de l'écart entre un collège et ses voisins, mais permet de repérer les territoires sur lesquels des phénomènes d'accumulation ou de polarisation sont à l'œuvre (au sens où ils s'écartent d'une répartition uniforme qu'on observerait en absence de ségrégation).

C'est donc ainsi qu'il faut interpréter la **figure 9** p. 70, qui représente les valeurs de ce même indice pour les collèges de Paris et ses alentours. La tonalité sociale des territoires y est également représentée suivant le ratio de densité défini précédemment. Conformément à ce dernier, on voit apparaître une segmentation est-ouest, opposant des collèges « favorisés à proximité de collèges favorisés » (vert) et « défavorisés à proximité de collèges défavorisés » (rouge). Entre ces deux zones, des collèges sont vis-à-vis de leurs voisins dans une situation statistiquement « non significative » (en bleu). C'est par exemple le cas de collèges des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements parisiens, qui scolarisent une proportion importante d'élèves défavorisés, mais dont la moyenne des populations des collèges du voisinage s'approche de la moyenne régionale, en partie parce que ce voisinage agrège des collèges à la fois plutôt favorisés (vers l'ouest) ou très défavorisés (vers l'est)¹⁴. Plus à l'ouest, la plus grande partie de Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines (à l'exception là aussi de quelques zones plus en difficulté) ressortent comme étant des départements où les collèges accueillent relativement peu d'élèves de milieu défavorisé. Inversement, les collèges de Seine-Saint-Denis et du sud-est du Val-d'Oise accueillent des fortes proportions d'élèves de milieu défavorisé, et les collèges concernés sont aussi fortement concentrés sur le territoire : visualiser cette concentration est précisément l'apport de l'indice. Cette répartition est cohérente avec la segmentation urbaine mise en évidence par les calculs de ratio de densité¹⁵. Elle permet d'interpréter une grande partie de la ségrégation se jouant parmi les collèges publics, soumis à la sectorisation, mais aussi entre collèges privés et collèges publics. En effet, les collèges privés sont, en Île-de-France tout du moins, davantage situés sur des territoires favorisés : aucun collège privé sous contrat parmi les huit collèges de Nanterre, mais trois sur neuf à Rueil-Malmaison ; un collège privé sur les six de Bondy, mais trois collèges privés parmi quatre au Raincy.

¹³. Par ailleurs, la catégorie définie ici comme « non défavorisée » peut agréger des catégories hétérogènes (de moyen à très favorisé) en proportions variables, et donc correspondre à des situations de « mixité » variables, qui ne sont pas examinées ici.

¹⁴. Ce qui correspond aussi au choix de la matrice de voisinage, qui ne dépend que de la distance géographique et non des limites administratives (liées au département ou surtout à la carte scolaire). La distance géographique conserve cependant son sens pour une étude des liens entre collèges publics et privés, ces derniers n'étant pas assujettis à la carte scolaire dans leur recrutement.

¹⁵. À titre d'illustration, les deux seuls collèges publics « favorisés à proximité de collèges défavorisés » de Seine-Saint-Denis (ronds orange sur la **figure 9**) correspondent aux deux communes les plus favorisées du département (au sens du revenu fiscal par unité de consommation) que sont Le Raincy et Gournay-sur-Marne.

Ce constat est cohérent avec le fait que les collèges privés d'Île-de-France sont pour moitié environ entourés de collèges « favorisés » (106 sur 225 ↘ **Annexe 1, tableau 2**) selon notre indicateur, alors que seul un quart des collèges publics sont dans cette situation. Ce constat rejoint ici celui fait par MERLE [2012] sur les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille.

Parmi les collèges défavorisés eux-mêmes, cet indicateur permet de distinguer les « défavorisés à proximité de collèges défavorisés » (rouge sur la carte) des collèges « défavorisés à proximité de collèges favorisés » (jaune, par exemple dans le Nord des Hauts-de-Seine ou du Val-de-Marne). Cette distinction est un élément utile pour prendre en compte les interdépendances entre établissements, notamment en matière de carte scolaire. Dans une étude consacrée aux effets de l'assouplissement de la carte scolaire (intervenu en 2007 et 2008) dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, OBERTI et PRÉTECEILLE [2013] soulignent que « *l'ampleur des changements varie suivant que l'offre scolaire locale est très diversifiée ou plus homogène. Certains collèges sont d'autant plus répulsifs qu'il y a dans le voisinage des collèges nettement plus attractifs* ». Ainsi, entre 2007 et 2011, les collèges les plus défavorisés des Hauts-de-Seine (par exemple à Nanterre) ont fait l'objet de nombreuses demandes de dérogation de la part des parents : c'est notamment la conséquence de leur proximité avec des collèges plus favorisés. Cet évitement des collèges défavorisés a été beaucoup moins marqué en Seine-Saint-Denis en raison d'une homogénéité plus forte des collèges publics. Certes, cet évitement est toujours possible, notamment par le recours au secteur privé. En Seine-Saint-Denis, la particularité des collèges privés est d'être « favorisés à proximité de collèges défavorisés » (orange sur la carte), en accord avec le constat que le recours au privé est plus fréquent chez les parents de milieux sociaux favorisés. OBERTI et PRÉTECEILLE [2013] observent que plusieurs de ces collèges privés ont vu leurs effectifs et/ou niveau social moyen augmenter au cours de la période. Ils émettent l'hypothèse d'un lien avec l'assouplissement de la carte scolaire, les collèges privés ayant accueilli une partie des parents ayant souhaité déroger à leur secteur de résidence, mais n'ayant pas obtenu une dérogation vers un autre collège public¹⁶.

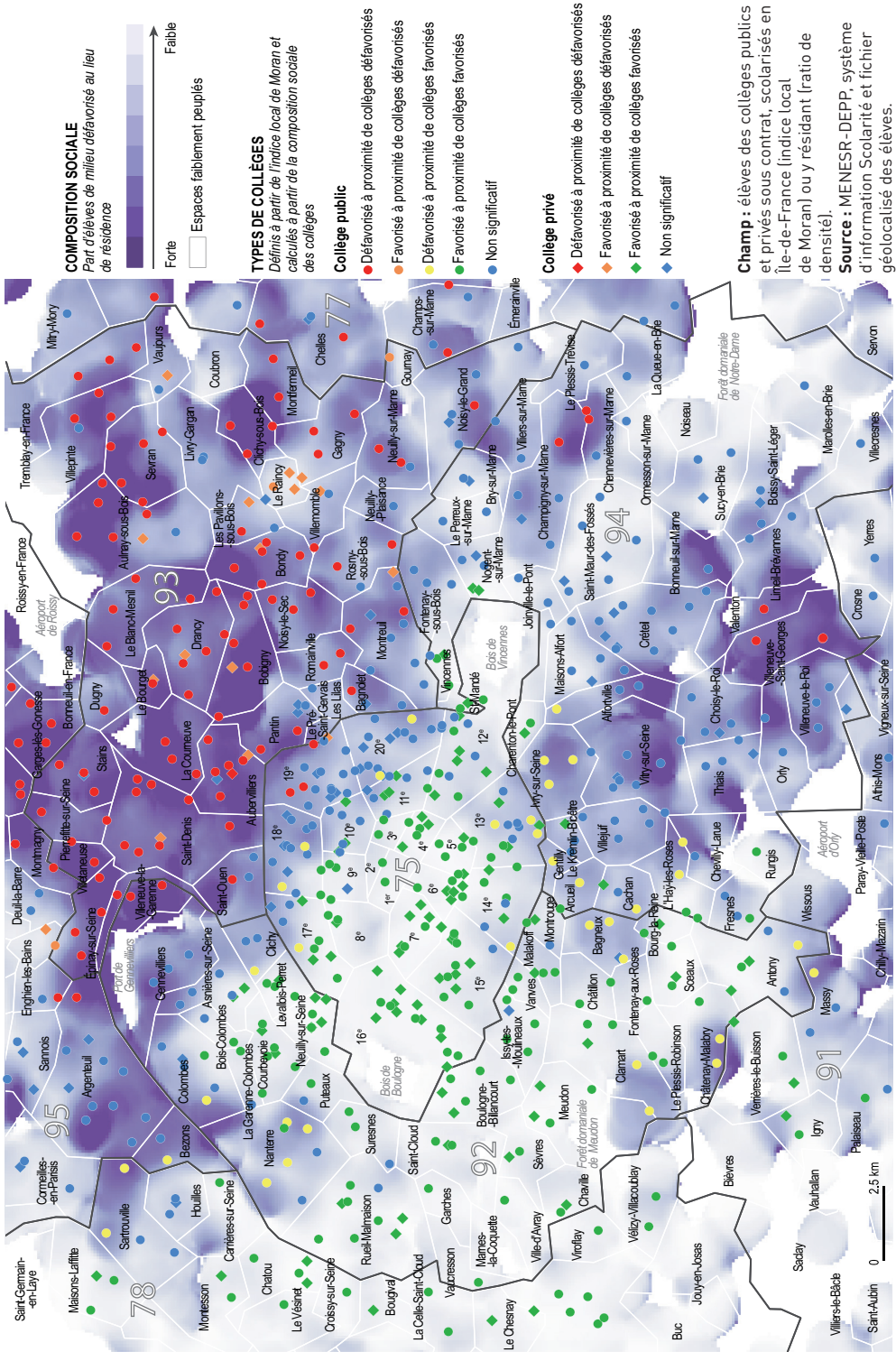
Cette typologie en quatre groupes est cependant réductrice, et masque une hétérogénéité. Dans de tels collèges privés « favorisés à proximité de collèges défavorisés », la part d'élèves d'origine défavorisée reste plus forte que dans les collèges privés « favorisés à proximité de collèges favorisés » (12 % contre 5 %, ↘ **Annexe 1, tableau 2**). La part d'élèves d'origine très favorisée y est très inférieure (40 % contre 71 %), signe d'un positionnement beaucoup moins « élitiste » ou encore, un peu plus « mixte ». On peut y voir là l'action d'une ségrégation résidentielle qui, si elle ne remet pas en question le caractère globalement plus favorisé du privé par rapport au public, contribue à créer une forte hétérogénéité parmi les collèges privés.

↘ **Figure 9 p. 70 et Figure 10 p. 71**

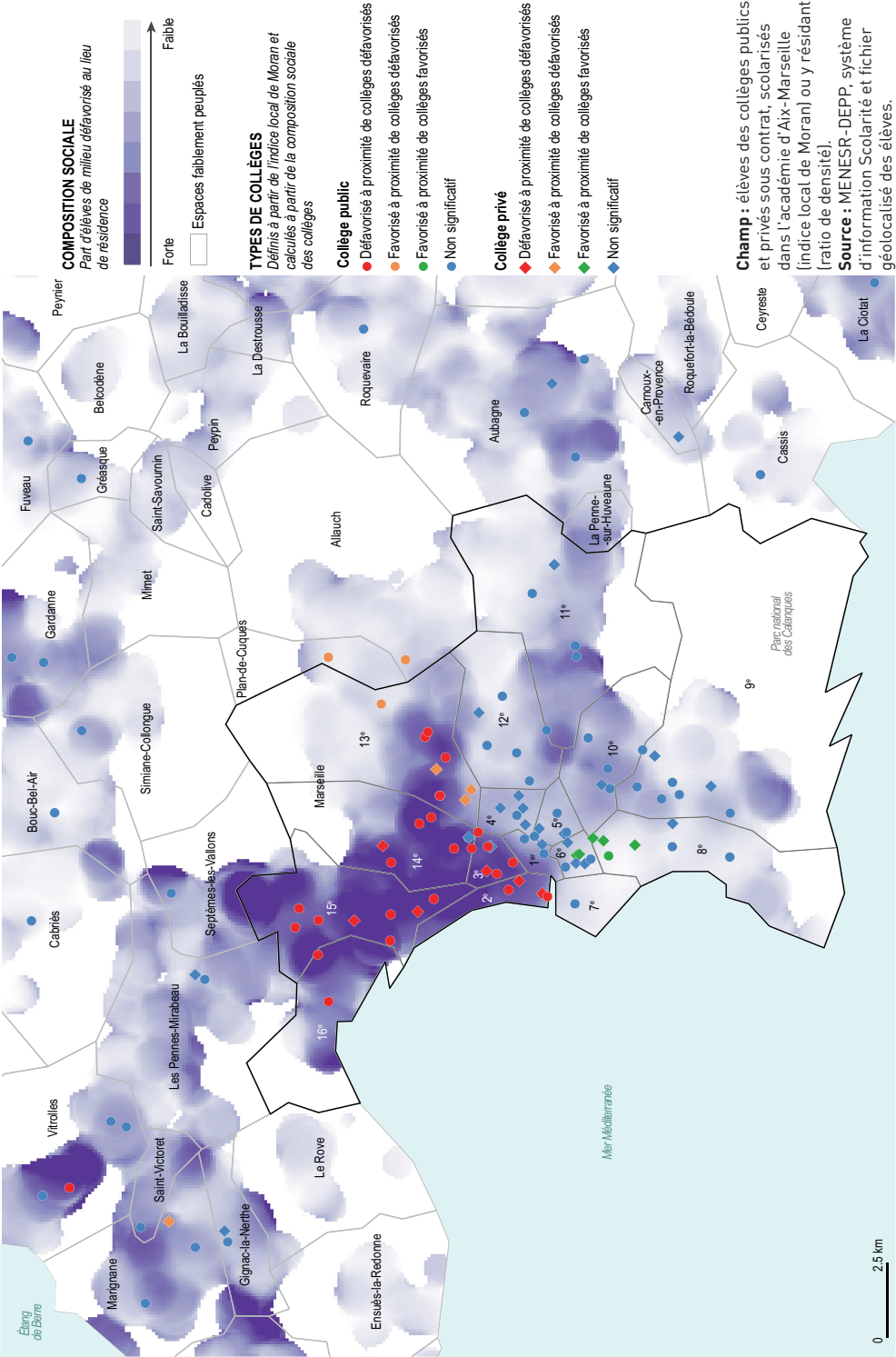
Lecture : un collège de type « défavorisé à proximité de collèges défavorisés » est un collège dont la part d'élèves de milieu défavorisé est significativement supérieure à la part moyenne régionale, et dont les collèges à proximité ont, en moyenne, une part supérieure à la moyenne régionale. Un collège de type « non significatif » est tel que la part d'élèves de milieu défavorisé y est proche de la moyenne régionale (**figure 9**) ou académique (**figure 10**) ou que les collèges à proximité ont une part proche de la moyenne régionale (**figure 9**) ou académique (**figure 10**).

16. Cette hypothèse peut être avancée de façon plus générale pour interpréter la hausse de la segmentation entre secteurs public et privé, déjà évoquée (voir *supra*).

Figure 9 Indices locaux de densité d'élèves défavorisés, Paris et alentours, à la rentrée 2013



➤ **Figure 10** Indices locaux de Moran et ratio de densité d'élèves défavorisés, à la rentrée 2013



Dans le cas de Marseille, les collèges ont été catégorisés de façon similaire, en prenant en référence la part d'élèves de milieu défavorisé dans l'académie d'Aix-Marseille  **Figure 10**. On retrouve une forte segmentation urbaine : le Vieux-Port délimite une zone relativement défavorisée au nord de la ville et une partie sud plus favorisée. La composition sociale des collèges reflète cette segmentation, pour les collèges publics, mais aussi pour les collèges privés. Rejoignant, en partie, un constat déjà fait pour l'Île-de-France, les collèges privés sous contrat sont moins nombreux dans les arrondissements les plus défavorisés, au nord, alors qu'ils sont majoritaires dans deux arrondissements centraux (4^e et 6^e) ainsi que dans le 8^e arrondissement. Toutefois, ils sont aussi présents dans les quartiers Nord. À l'exception du 13^e arrondissement, le privé s'y distingue par un statut « défavorisé à proximité de collèges défavorisés » comme les collèges publics environnants. Dans ces collèges, la part d'élèves d'origine défavorisée atteint 56 %, même si cette part reste inférieure à la part atteinte dans les collèges publics du même type (79 %). Pour tout ou partie de ces collèges, on peut parler de « fonction sociale » marquée, dans le sens où ils sont tournés vers l'accueil d'une population en majorité défavorisée¹⁷, reflétant la dominante de leur territoire d'implantation, et où leur positionnement est perçu de façon comparable à celui des collèges publics avoisinants [AUDREN et LORCERIE, 2013]¹⁸  **Annexe 1, tableau 3**.

Le 13^e arrondissement de Marseille, au nord-est de la ville, présente une configuration particulière. Les collèges privés au sud de l'arrondissement ainsi qu'un collège public ressortent comme plutôt favorisés entourés de collèges défavorisés. Ces constats sont cohérents avec l'analyse d'AUDREN [2012]. Elle montre que cet arrondissement se caractérise par une importante hétérogénéité de l'habitat. La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Château-Gombert au nord de l'arrondissement a vu se développer depuis les années 2000 de nouveaux lotissements pavillonnaires à côté d'anciennes bastides. Des ménages de plus en plus aisés s'y sont installés. Un collège public a été construit pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants. Il accueille une population plutôt aisée à l'image de la population avoisinante et bénéficie d'une bonne réputation (il enregistre un nombre important de demandes de dérogation de la carte scolaire). Le sud regroupe, quant à lui, des cités HLM dégradées. La composition sociale des collèges n'est pas tout à fait à l'image de la population avoisinante. Les collèges publics du sud de l'arrondissement, situés au cœur de cités HLM ne bénéficient pas d'une bonne image et des stratégies d'évitement sont à l'œuvre. Des collèges privés jouxtent ces zones difficiles. N'étant pas soumis à la sectorisation, leur aire de recrutement est plus large que celle des collèges publics. Le positionnement de ces collèges privés « favorisés à proximité de collèges défavorisés » rappelle celui des collèges de Seine-Saint-Denis, dans le sens où leur composition sociale apparaît favorisée au regard des collèges voisins et de leur territoire d'implantation. Enfin, dans le sud de la ville, les collèges « favorisés à proximité de collèges favorisés » sont quasiment tous privés, et se situent pour AUDREN et LORCERIE [2013] sur un créneau d'« excellence sociale et scolaire ». La part d'élèves d'origine défavorisée y atteint à peine 6 % en moyenne. La ville de Marseille illustre ainsi, quoique de façon sans doute particulièrement prononcée, l'hétérogénéité forte que peut prendre le secteur privé.

¹⁷. Trois de ces collèges privés sous contrat étaient d'ailleurs classés en éducation prioritaire avant la réforme de 2015.

¹⁸. Certains d'entre eux s'inscrivent également, selon les auteurs, dans un projet de « rencontre des religions et des cultures », dans un contexte où les enfants d'immigrés originaires de pays à majorité musulmane constituent parfois l'essentiel des effectifs, y compris dans des collèges sous tutelle catholique.

Dans ces deux exemples, l'indice local de Moran et sa représentation sous forme cartographique peuvent illustrer et appuyer l'analyse, en lien avec une étude très fine des particularités locales (par des géographes et sociologues dans les exemples ci-dessus). La notion de « voisinage » est *a priori* plus pertinente en milieu urbain, où l'offre scolaire est plus dense. Les cartes que nous avons réalisées dans les territoires plus ruraux n'ont pas semblé très pertinentes.

AU FINAL, QUEL LIEN ENTRE SECTEUR ET HÉTÉROGÉNÉITÉ DES COLLÈGES ?

Le premier constat connu est que les collèges privés accueillent des élèves sensiblement plus favorisés que les collèges publics, et qu'en ce sens ils contribuent en partie à la ségrégation scolaire. La coexistence de ces deux secteurs explique 18 % de la ségrégation entre collèges, telle que la mesure l'indice d'entropie. Cet écart a légèrement augmenté ces dix dernières années. Cependant, nos résultats mettent également en évidence une forte hétérogénéité au sein du secteur privé, qui explique une part plus importante de la ségrégation entre collèges (23 %). Au niveau local, bien qu'ils ne soient pas soumis à la sectorisation, la composition sociale des collèges privés est encore influencée par la tonalité sociale du territoire. Tout d'abord, les établissements privés sont plus souvent implantés dans les territoires favorisés, ce qui contribue à expliquer la tonalité sociale des populations qu'ils accueillent. Ils se trouvent toutefois aussi dans les territoires défavorisés. La population d'élèves accueillie peut être en fort décalage avec le profil moyen de ces territoires, comme en Seine-Saint-Denis : ces collèges concentrent alors une grande partie des familles favorisées qui y habitent. Dans d'autres cas, toutefois, cet écart est moins marqué, ce qui est le signe de l'hétérogénéité du privé, en particulier des marges de manœuvre avec lesquelles il définit son offre éducative. Apprécier la contribution des collèges privés à la ségrégation sociale entre collèges ne se réduit donc pas à constater leur poids numérique parmi les élèves, ni à comparer leur composition sociale moyenne à celle des collèges publics. Elle doit aussi intégrer à l'analyse le positionnement institutionnel spécifique du secteur privé, et la diversité des motifs qui poussent des familles à s'orienter vers ce secteur.

Les auteurs remercient Cédric Afsa (DEPP) pour sa contribution aux échanges et ses conseils, Jean-Michel Floch (Insee) pour ses conseils sur la mise en œuvre des indicateurs spatiaux, Ali Hachid (Insee), Cécile Métayer et Catherine Naviaux (DEPP) pour leur aide sur les outils cartographiques, ainsi que les participants des Journées de Méthodologie Statistique, de l'atelier de la DEPP, du séminaire de l'Observation Urbaine, du séminaire Politiques Éducatives du LIEPP et particulièrement les discutants, Danièle Trancart (Centre d'Études de l'Emploi) et Jean-Christophe Vergnaud (Université Paris I), enfin deux relecteurs anonymes de la revue. Une première version de ce travail [GIVORD, GUILLERM *et alii*, 2015] est parue dans les Actes des XII^e Journées de Méthodologie Statistique (Paris, 31 mars-2 avril 2015).

Annexe 1

DESCRIPTION DES CLASSES ISSUES DE L'INDICE LOCAL DE MORAN

📊 **Tableau 2** Composition sociale des collèges et de leur voisinage selon la classe définie par l'indice local de Moran, Île-de-France

Classe définie selon l'indice local de Moran	Secteur	Nombre de collèges	Part des élèves d'origine... (en %)		Part des élèves d'origine défavorisée dans le voisinage (en %)
			Très favorisée	Défavorisée	
Favorisé à proximité de collèges favorisés	Public	179	52,7	13,9	25,7
	Privé	106	70,9	4,6	25,4
	Ensemble	285	59,5	10,4	25,6
Favorisé à proximité de collèges défavorisés	Public	7	44,0	15,2	32,4
	Privé	31	40,3	11,7	33,8
	Ensemble	38	40,9	12,3	33,6
Défavorisé à proximité de collèges favorisés	Public	46	9,6	52,2	27,6
	Privé	0			
	Ensemble	46	9,6	52,2	27,6
Défavorisé à proximité de collèges défavorisés	Public	184	6,9	58,5	34,0
	Privé	1	15,8	38,3	35,3
	Ensemble	185	6,9	58,3	34,0
Non significatif	Public	467	23,9	33,8	30,1
	Privé	87	40,4	14,7	30,8
	Ensemble	554	26,5	30,8	30,2
Moyenne Île-de-France	Public	883	25,6	35,7	29,9
	Privé	225	54,6	9,6	28,7
	Ensemble	1 108	31,5	30,4	29,6

Lecture : parmi les 179 collèges publics d'Île-de-France « favorisés à proximité de collèges favorisés », la part d'élèves d'origine défavorisée est de 13,9 % en moyenne. Elle est de 25,7 % dans les collèges de leur voisinage.

Note : les moyennes ne sont pas pondérées.

Champ : collèges d'Île-de-France, publics et privés sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

Tableau 3 Composition sociale des collèges et de leur voisinage selon la classe définie par l'indice local de Moran, Marseille et alentours

Classe définie selon l'indice local de Moran	Secteur	Nombre de collèges	Part des élèves d'origine... (en %)		Part des élèves d'origine défavorisée dans le voisinage (en %)
			Très favorisée	Défavorisée	
Favorisé à proximité de collèges favorisés	Public	1	50,3	10,5	33,1
	Privé	5	56,7	5,8	32,0
	Ensemble	6	55,6	6,6	32,2
Favorisé à proximité de collèges défavorisés	Public	3	28,6	22,0	40,9
	Privé	3	44,1	10,0	45,1
	Ensemble	6	36,4	16,0	43,0
Défavorisé à proximité de collèges favorisés	Public	0			
	Privé	0			
	Ensemble	0			
Défavorisé à proximité de collèges défavorisés	Public	24	2,2	78,7	47,0
	Privé	6	5,5	56,4	48,3
	Ensemble	30	2,9	74,2	47,3
Non significatif	Public	36	19,3	38,7	37,0
	Privé	21	31,0	19,3	39,2
	Ensemble	57	23,6	31,6	37,8
Moyenne Marseille et communes limitrophes	Public	63	13,8	52,5	40,9
	Privé	35	31,4	22,9	40,3
	Ensemble	99	20,0	42,0	40,7
Moyenne académie Aix-Marseille	Public	274	17,7	42,4	37,7
	Privé	210	33,4	19,8	39,3
	Ensemble	484	21,4	37,1	38,1

Lecture : parmi les cinq collèges privés « favorisés à proximité de collèges favorisés » à Marseille et dans les communes limitrophes, la part d'élèves d'origine défavorisée est de 5,8 % en moyenne. Elle est de 32,0 % dans les collèges de leur voisinage.

Note : les moyennes ne sont pas pondérées.

Champ : collèges de Marseille et communes limitrophes, publics et privés sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

► BIBLIOGRAPHIE

ANSELIN L., 1995, "Local indicators of spatial association?", *Geographical Analysis*, vol. 27, n° 2, p. 93-115.

AUDREN G., 2012, « Dynamiques scolaires et recompositions socio-territoriales à Marseille », *Rives méditerranéennes*, n° 42, p. 135-155.

AUDREN G., LORCERIE F., 2013, « À Marseille : une école polarisée, mais diverse », *Projet*, n° 2013-2, p. 42-51.

BARTHON C., MONFROY B., 2006, « Une analyse systémique de la ségrégation entre collèges : l'exemple de la ville de Lille », *Revue française de pédagogie*, n° 56, p. 29-38.

COLEMAN J., HOFFER T., KILGORE S., 1982, « Cognitive Outcomes in Public and Private Schools », *Sociology of Education*, n° 55, vol. 2, p. 65-76.

FACK G., GRENET J., BENHENDA A., 2014, *L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France*, rapport IPP, n° 3.

FLOCH, J.-M., 2014, *Détection des disparités socio-économiques. L'apport de la statistique spatiale*, Document de travail de la direction de la diffusion et de l'action régionale, H 2014/01, Insee.

GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., AFSA C., 2015, « La ségrégation sociale entre les collèges. Une application à la composition sociale des collèges français », Actes des XII^e Journées de Méthodologie Statistique, Paris, 31 mars-2 avril 2015.

HÉRAN F., 1996, « École publique, école privée : qui peut choisir ? », *Économie et Statistique*, n° 293, p. 3-39.

JENKINS S. P., MICKLEWRIGHT J., SCHEPF V., 2008, "Social Segregation in Secondary Schools: How Does England Compare with Other Countries ?", *Oxford Review of Education*, vol. 34, n° 1, p. 21-38

LE DONNÉ N., ROCHER T., 2010, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles », *Éducation & formations*, n° 79, MENJVA-DEPP, p. 103-115.

LY S. T., RIEGERT A., 2015, *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, rapport pour le conseil national d'évaluation du système scolaire.

MENESR-DEPP, 2014, *Géographie de l'École*, n° 11, MENESR-DEPP.

MERLE P., 2012, *La ségrégation scolaire*, La Découverte, coll. « Repères ».

MERLE P., 2010, « Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens », *Revue Française de Pédagogie*, n° 170, p. 73-85.

NAUZE-FICHET E., 2004, « Que sait-on des différences entre public et privé ? », *Éducation & formations*, n° 69, MENESR-DEP, p. 15-22.

OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2013, « Dérogations et contextes scolaires locaux : comparaison Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis », *Éducation & formations*, n° 83, MEN-DEPP, p. 59-72.

POUPEAU F., FRANÇOIS J.-C., 2008, *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'Agir, coll. « Cours et travaux ».

TAVAN, C., 2004, « Public, privé. Trajectoires scolaires et inégalités sociales », *Éducation & formations*, n° 69, MENESR-DEP, p. 37-48.

THAUREL-RICHARD M., MURAT F., 2013, « Évolution des caractéristiques des collèges durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2007 », *Éducation & formations*, n° 83, MEN-DEPP, p. 11-24.

TRANCART D., 2012, « Quel impact des ségrégations socio-spatiales sur la réussite scolaire au collège ? », *Formation Emploi*, n° 120, Céreq, p. 35-55.